

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE VAL-DES-SOURCES

À une **séance ordinaire** du Conseil de la Ville de Val-des-Sources tenue ce **7^e jour du mois d'avril 2025**, à la salle du Conseil, à compter de 18 h 30. Sont présents :

- Monsieur le maire Hugues Grimard
- Madame Isabelle Forcier, conseillère au poste numéro 1
- Madame Andréanne Ladouceur, conseillère au poste numéro 2
- Monsieur René Lachance, conseiller au poste numéro 3
- Madame Caroline Payer, conseillère au poste numéro 4
- Monsieur Jean Roy, conseiller au poste numéro 5
- Monsieur Pierre Benoit, conseiller au poste numéro 6

Tous les membres du Conseil présents forment quorum sous la présidence de Monsieur Hugues Grimard, maire.

Sont également présents :

- Monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier
- Madame Sarah Richard, directrice Administration et Finances et directrice générale adjointe
- Monsieur Stéphane Alain, directeur du développement du territoire et directeur général adjoint
- Madame Annie Lamontagne, adjointe à la direction

Il est donc procédé comme suit :

2025-116

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AVRIL 2025

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté avec l'ajout des points suivants :

- 3.2 Adoption du procès-verbal de correction de la séance du 3 avril 2023;
- 8.25 Quittance générale et finale à la Corporation de développement Val-des-Sources dans la transaction de la carrière;
- 9.7 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de subvention – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (rue du Filtre);
- 9.8 Octroi d'un mandat à Claude Bourque Électrique inc. pour le remplacement du serpentín du chauffage principal à l'usine d'épuration;
- 10.3 Mandat à Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les terrains de pickleball;
- 11.4 Adhésion de la municipalité de Kingsey Falls à l'Écocentre de Val-des-Sources pour l'année 2025;

- 12.3 Étude régionale sur les services incendies – Avis d'intention de la Ville de Val-des-Sources.

Adoptée

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES
DU LUNDI 7 AVRIL 2025 À 18 h 30 - DANS LA SALLE DU CONSEIL**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 7 avril 2025;

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

- 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025;

AJOUT

- 3.2 Dépôt du procès-verbal de correction pour l'avis de motion concernant l'adoption du règlement 2023-350 visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources d'une parcelle de terrain dans le secteur du parc industriel donné le 3 avril 2023;**

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Lettre de madame Lisa Rodrigue, directrice générale du Centre de service scolaire des Sommets en réponse à la dénonciation de la Ville de Val-des-Sources dans le dossier de relocalisation de la Classe Communication de l'école secondaire l'Escale;

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

6. DEMANDE D'APPUI

- 6.1 Organisation de la Foire Brassicole à Ciel ouvert – Autorisation et contribution;
- 6.2 Appui financier à la Société d'horticulture et d'écologie Val-des-Sources;
- 6.3 Demande de gratuité de location de salles pour la Société d'horticulture et d'écologie Val-des-Sources pour leurs activités durant l'année 2025;

- 6.4 Soutien financier aux athlètes du Club de judo Danville Val-des-Sources;
- 6.5 Demande d'aide financière pour le programme – Viens t'amuser, j'ai une place pour toi ! – Été 2025 – Défi handicap des Sources;

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

- 7.1 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement – Règlement 2025-XXX modifiant le règlement 2025-390 fixant la tarification pour l'année 2025;

8. ADMINISTRATION ET FINANCE

- 8.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de mars 2025;
- 8.2 Mandat 2025 pour l'organisation de soirées animées à la Place de la Traversée;
- 8.3 Adjudication du contrat d'assurance dommages et de responsabilités 2025-2026;
- 8.4 Cautionnement pour marge de crédit – Corporation de développement économique de Val-des-Sources inc.;
- 8.5 Demandes au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTQ) pour divers travaux de réfection et mise à niveau;
- 8.6 Servitude Hydro-Québec – Lot 6 202 394;
- 8.7 Paiement 2025 pour les services de la Sureté du Québec;
- 8.8 Acquisition de deux terrains de monsieur Réjean Bourassa sur le boulevard Simoneau (Lots 3 171 711 et 3 171 716);
- 8.9 Demande de financement temporaire au montant de 504 954 \$;
- 8.10 Festival Gourmand – Contribution de la Ville de Val-des-Sources pour l'édition 2025;
- 8.11 Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux – Approbation du rapport financier 2024;
- 8.12 Adoption du budget révisé 2025 de l'Office municipal d'habitation des Sources (OMH des Sources);

- 8.13 Acceptation du départ à la retraite de monsieur Georges-André Gagné, directeur général de la Ville de Val-des-Sources;
- 8.14 Nomination de monsieur Stéphane Alain comme nouveau directeur général de la Ville de Val-des-Sources en date du 20 juin 2025;
- 8.15 Création du poste de perceptrice des amendes à la Cour municipale de Val-des-Sources et embauche de madame Mélanie Leroux comme employée en probation à ce poste;
- 8.16 Embauche de monsieur Francis Richer comme employé en probation au poste de directeur développement économique;
- 8.17 Remplacement au poste de technicien (ne) au financement et à l'administration;
- 8.18 Mandat Groupe RDL – Mission d'audit du coût net de la collecte sélective de matières recyclables;
- 8.19 Demande de carte de crédit de la Ville de Val-des-Sources pour Maxime Tremblay, directeur des Travaux publics;
- 8.20 Vente pour taxes pour un immeuble sur la rue Du Roi;
- 8.21 Vente d'une partie du lot 3 563 927 sur la rue Roux à Construction Dacéli;
- 8.22 Vente d'une partie du lot 6 566 998 sur la rue Binette à Groupe Coopératif Vivaco;
- 8.23 Programme de transfert pour les infrastructures d'eau et collectives du Québec 2024-2028 (TECQ);
- 8.24 Abolition du programme RénoRégion – Demande de la Ville de Val-des-Sources au gouvernement du Québec de reconsidérer de façon urgente sa décision;
- 8.25 Quittance générale et finale à la Corporation de développement Val-des-Sources dans la transaction de la carrière;**

AJOUT

9. TRAVAUX PUBLICS

- 9.1 Paiement de la facture finale de TechnoRem pour la réhabilitation environnementale in situ des sols et de l'eau contaminés par des hydrocarbures légers au coin du boulevard Saint-Luc et de la rue du Roi;

- 9.2 Permanence de monsieur David Nault au poste de mécanicien de machineries lourdes;
- 9.3 Octroi d'un contrat à J.U. Houle inc. pour l'approvisionnement annuel 2025 en pièces diverses pour les travaux d'aqueduc et d'égouts sanitaires - pluviales;
- 9.4 Réparation du camion HIAB XS077 – Acceptation des coûts liés à la réparation;
- 9.5 Nomination de monsieur Sylvain Boucher comme employé en probation au poste d'opérateur de machineries lourdes;
- 9.6 Prolongation du remplacement de Mario Cayer au poste d'ouvrier qualifié d'entretien;
- 9.7 Programme d'aide à la voirie locale – Demande de subvention – Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (Rue du Filtre);**
- 9.8 Octroi d'un mandat à Claude Bourque Électrique inc. pour le remplacement du serpentín du chauffage principal à l'usine d'épuration;**

AJOUT

AJOUT

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

- 10.1 Mandat à Gestion 2000 enr. pour l'entretien de certains aménagements paysagers et espaces verts municipaux;
- 10.2 Nouvelle tarification pour le camp de jour de Val-des-Sources;
- 10.3 Mandat à Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux pour les terrains de pickleball;**

AJOUT

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

- 11.1 Rapport d'émission des permis pour le mois de mars 2025;
- 11.2 Renouvellement du contrat avec MFJ Recycle pour la gestion de l'Écocentre pour les 6 premiers mois de l'année 2025 ;
- 11.3 Dérogation mineure 2025-002 visant le 349, rue Manville Ouest;
- 11.4 Adhésion de la municipalité de Kingsey Falls à l'Écocentre de Val-des-Sources pour l'année 2025;**

AJOUT

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

12.1 Acquisition d'habits de combat pour le service de sécurité incendie ;

12.2 Dépôt des priorités à l'égard de la Sûreté du Québec;

AJOUT

12.3 Étude régionale sur les services incendies – Avis d'intention de la Ville de Val-des-Sources;

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ADOPTION DE PROCÈS-VERBAL

2025-117

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MARS 2025

CONSIDÉRANT que le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal du 3 mars 2025 a été transmis à l'ensemble des membres du Conseil;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 mars 2025 tel que rédigé.

Adoptée

2025-118

DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION POUR L'AVIS DE MOTION : CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT 2023-350 VISANT L'ANNEXION À LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES D'UNE PARCELLE DE TERRAIN DANS LE SECTEUR DU PARC INDUSTRIEL DONNÉ LE 3 AVRIL 2023

Le greffier dépose séance tenante un procès-verbal de correction concernant l'avis de motion donné à la séance ordinaire du 3 avril 2023 (2023-125) concernant l'adoption du règlement 2023-350 visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources d'une partie de terrain dans le secteur du parc industriel qui se lit comme suit :

Le conseiller René Lachance donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources une parcelle de terrain faisant actuellement partie de la Ville de Danville et décrit par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet sous sa minute 15587 du 31 mars 2023, visant une superficie de 144 625,30 mètres carrés et situé à l'extrémité de la rue de l'Ardoise, longeant la route 249 (boulevard du Conseil).

Conformément à l'article 92.1 de la Loi sur les cités et villes, le soussigné greffier, apporte une correction à l'avis de motion annonçant l'adoption du règlement 2025-350 de la Ville de Val-des-Sources, puisqu'il avait omis d'indiquer dans l'avis de motion que le projet de règlement a été déposé aux membres du Conseil.

Ainsi, l'avis de motion : Règlement 2023-350 visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources d'une parcelle de terrain dans le secteur du parc industriel devait se lire comme suit :

Le conseiller René Lachance donne avis de motion qu'à une séance subséquente du Conseil sera présenté pour adoption un règlement visant l'annexion à la Ville de Val-des-Sources une parcelle de terrain faisant actuellement partie de la Ville de Danville et décrit par l'arpenteur-géomètre Yves Drolet sous sa minute 15587 du 31 mars 2023, visant une superficie de 144 625,30 mètres carrés et situé à l'extrémité de la rue de l'Ardoise, longeant la route 249 (boulevard du Conseil). **Le projet de règlement a été déposé au Conseil.**

J'ai dûment modifié l'avis de motion en conséquence.

Georges-André Gagné
Directeur général et greffier

4. CORRESPONDANCE

Lettre de madame Lisa Rodrigue, directrice générale du Centre de service scolaire des Sommets en réponse à la dénonciation de la Ville de Val-des-Sources dans le dossier de relocalisation de la Classe Communication de l'école secondaire l'Escale.

5. DEMANDE DES CONTRIBUABLES

Monsieur Jean-Pierre Boyer s'interroge sur la réglementation sur les animaux, particulièrement sur les chiens. Monsieur Boyer a reçu la visite du contrôleur animalier qui lui a remis un avis. Monsieur Boyer souhaite comprendre la notion de contrôle de son chien sur son terrain.

Monsieur Denis Carignan demande un suivi sur sa demande de sécurisation de l'intersection du boulevard du Conseil et du boulevard Industriel.

6. DEMANDE D'APPUI

2025-119

ORGANISATION DE LA FOIRE BRASSICOLE À CIEL OUVERT – AUTORISATION ET COMMANDITE

CONSIDÉRANT que la compagnie Gestion Ciel Ouvert souhaite organiser la troisième édition de la Foire Brassicole à Ciel ouvert les 2 et 3 août 2025 à la Place de la Traversée;

CONSIDÉRANT que la Foire brassicole à Ciel ouvert est un festival de microbrasserie où l'on fait la promotion du savoir-faire québécois et où la population est invitée à découvrir l'art de la dégustation brassicole;

CONSIDÉRANT la demande de commandite ainsi que le prêt de certains équipements par la compagnie Gestion Ciel Ouvert pour la tenue de l'évènement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources commandite pour un montant de 3 000 \$ à Gestion Ciel Ouvert pour la Foire brassicole à Ciel ouvert qui aura lieu les 2 et 3 août 2025.

QUE la Ville de Val-des-Sources mette à la disposition certains équipements disponibles selon les conditions établies avec la directrice du service Loisirs, Culture et vie communautaire, madame Martine Côté.

Adoptée

2025-120

APPUI FINANCIER À LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que la Société d'horticulture et d'écologie fondée en 1957 offre de nombreuses activités ce qui permet à ses membres de se réunir et de discuter horticulture et écologie;

CONSIDÉRANT la demande d'aide financière de la Société d'horticulture et d'écologie Val-des-Sources pour leur permettre de continuer d'offrir leurs activités durant l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement pour un montant de 750 \$ à la Société d'horticulture et d'écologie Val-des-Sources pour permettre de continuer leur mission d'offrir des activités et conférences variées à ses membres.

QUE cette contribution soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-121

DEMANDE DE GRATUITÉ DE LOCATION DE SALLES POUR LA SOCIÉTÉ D'HORTICULTURE ET D'ÉCOLOGIE VAL-DES-SOURCES POUR LEURS ACTIVITÉS DURANT L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT la demande de gratuité de la Société d'horticulture et d'écologie Val-des-Sources pour l'utilisation de la salle du Conseil pour leurs rencontres mensuelles pour l'année 2025 ainsi que la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une activité spéciale le 19 septembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources permette gratuitement l'utilisation de la salle du Conseil pour leurs rencontres mensuelles durant l'année 2025 ainsi que la salle Notre-Dame-de-Toutes-Joies pour une activité spéciale le 19 septembre 2025.

QUE cette gratuité soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-122

SOUTIEN FINANCIER AUX ATHLÈTES DU CLUB DE JUDO DANVILLE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est fière de soutenir les athlètes de notre communauté, qui portent nos couleurs avec honneur lors de compétitions nationales et internationales;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite reconnaître les efforts, la détermination et la discipline dont font preuve ses jeunes sportifs et souhaite appuyer ses sportifs dans leur parcours d'excellence;

CONSIDÉRANT la demande de madame Mélody Grenier pour du financement et que la Ville de Val-des-Sources souhaite souligner particulièrement son travail en lui offrant son soutien via le Club de Judo Danville Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Andrée Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie une aide financière de 500 \$ pour alléger les frais de déplacement et d'inscriptions des judokas et ainsi leur permettre de poursuivre leur passion avec détermination.

QUE cette aide financière soit considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

2025-123

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE POUR LE PROGRAMME – VIENS T'AMUSER, J'AI UNE PLACE POUR TOI! – ÉTÉ 2025 – DÉFI HANDICAP DES SOURCES

CONSIDÉRANT la demande de madame Patricia Element, présidente de Défi handicap des Sources pour un soutien financier pour le programme Viens t'amuser, j'ai une place pour toi! Programme pour les jeunes de 6 à 21 ans ayant un handicap physique, intellectuel, TDA-H ou du spectre de l'autisme;

CONSIDÉRANT l'obligation qu'on les municipalités à l'égard des enfants en situation de handicap dans les camps de jour;

CONSIDÉRANT que les municipalités peuvent déléguer la responsabilité à un organisme, les services d'accompagnement pour les jeunes de 6 à 21 ans avec des besoins différents;

CONSIDÉRANT que Défi handicap des Sources a les ressources et le personnel qualifié pour accueillir les jeunes en situation de handicap dans un cadre sécuritaire et adapté;

CONSIDÉRANT que l'offre de service est pour 5 jours par semaine pour une durée de 8 semaines et que le taux est de 110,50 \$ par jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue financièrement pour un montant de 4 420 \$ pour l'année 2025 dans le cadre du programme Viens t'amuser, j'ai une place pour toi! de Défi handicap des Sources.

QUE cette contribution doit être considérée comme ponctuelle et non récurrente.

Adoptée

7. AVIS DE MOTION ET ADOPTION DES RÈGLEMENTS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT D'UN PROJET DE RÈGLEMENT – RÈGLEMENT 2025-XXX MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025

Une dispense de lecture du projet de règlement est demandée.

La conseillère Isabelle Forcier donne avis de motion qu'à une prochaine séance du Conseil, elle proposera ou fera proposer le règlement 2025-XXX – Règlement modifiant le règlement 2025-390 fixant la tarification pour l'année 2025. Un projet dudit règlement est déposé séance tenante.

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-XXX

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025 TARIFICATION CONDUITE D'AQUEDUC

ATTENDU qu'en vertu des articles 244.1 à 244.10 de la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Val-des-Sources peut établir par règlement, une tarification pour l'utilisation de biens, de services ou d'activités;

ATTENDU que le prix des conduites de cuivre a connu une hausse importante et il est opportun d'ajuster la tarification;

ATTENDU que l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné par le conseiller ... lors de la séance ordinaire tenue le 7 avril 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est, par le présent règlement, ordonné et statué ce qui suit:

RÈGLEMENT NUMÉRO 2025-000

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2025-390 RÈGLEMENT FIXANT LA TARIFICATION POUR L'ANNÉE 2025 TARIFICATION CONDUITE D'AQUEDUC

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

L'article 2.1 du règlement 2025-389 est modifié de façon à remplacer le coût d'une conduite d'aqueduc de deux pouces pour le faire passer de 630 \$ à 1 200 \$. Le tableau de l'article 2.1 devra se lire de la façon suivante :

AQUEDUC	TARIFICATION
3/4 de pouce (20 mm) diamètre	320 \$
1 pouce (25 mm) diamètre	420 \$
1 1/2 pouces (37 mm) diamètre	530 \$
2 pouces (50 mm) diamètre	1 200 \$
Plus de 2 pouces (50 mm) diamètre	Coût réel

ARTICLE 3 - ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur suivant la loi.

8. ADMINISTRATION ET FINANCES

2025-124

APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2025

Après études et vérifications des listes des comptes payables, salaires versés et remboursement de la dette pour le mois de mars 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE ces déboursés soient approuvés tels que ci-après décrits :

MARS 2025

- Administration municipale	1 244 867,91\$
- Dépenses en immobilisations	- \$
Total du mois de MARS 2025 :	1 244 867,91\$

Adoptée

2025-125

MANDAT 2025 POUR L'ORGANISATION DE SOIRÉES ANIMÉES À LA PLACE DE LA TRAVERSÉE

La conseillère Andréanne Ladouceur mentionne une apparence de conflit d'intérêts.

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire animer la Place de la Traversée encore pour la période estivale 2025;

CONSIDÉRANT le succès de l'édition 2025 des Vendredis au bord du pit et la volonté exprimée par les citoyens que reviennent l'évènement en 2025 avec la même formule;

CONSIDÉRANT la proposition de Gestion Ciel Ouvert (Microbrasserie Moulin 7) pour organiser les Vendredis au bord du pit à la Place de la Traversée pour l'été 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Gestion Ciel Ouvert (Microbrasserie Moulin 7) afin d'organiser l'activité des vendredis soir (Vendredis au bord du pit) à la Place de la Traversée, pour 10 soirées soit du 13 juin au 29 août 2025 et ce pour un montant de 12 730 \$ plus les taxes applicables.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à mettre à la disposition de l'organisation :

- Le site de la Place de la Traversée entre 16 h et 23 h.
- La scène et l'équipement sonore en place. Aucun autre équipement sonore ou lumière ne sera fourni.
- 4 kiosques dans les conteneurs incluant l'espace bar.
- Un évier sur le site.
- De l'eau potable courante, froide et chaude (60°C ou plus) sur le site.
- Un distributeur à savon liquide sur le site.

QUE le mandataire s'engage à :

- Préparer une programmation musicale avec deux chansonniers par soir;
- Engager les artistes et assurer le paiement de ceux-ci.
- Gérer la sonorisation de l'organisation sur le site de la Place de la Traversée entre 16 h et 23h.
- Fermer le site et en assurer l'Entretien durant l'évènement en s'assurant que le site sera propre pour la tenue du marché public le lendemain matin.

Adoptée

2025-126

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCE DOMMAGES ET DE RESPONSABILITÉS 2025-2026

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources fait partie, avec d'autres villes, d'une entente de regroupement (Regroupement de Bécancour), pour les assurances de dommages et de responsabilités;

CONSIDÉRANT qu'un appel d'offres public a été réalisé pour les assurances de responsabilités pour la période d'assurance 2024-2029 pour le Regroupement de Bécancour ;

CONSIDÉRANT qu'une négociation de gré à gré a été réalisée pour le renouvellement des assurances de dommages avec les fournisseurs actuels dans le cadre de deux blocs d'assurance : Bloc A (biens, bris des équipements, délits) avec BFL Canada et Bloc C (automobile des propriétaires, automobile des garagistes) avec Beneva;

CONSIDÉRANT que pour le terme 2024-2025, la prime d'assurance de dommages et de responsabilités pour la Ville de Val-des-Sources a été de 225 081 \$;

CONSIDÉRANT que pour l'année 2025-2026, la soumission de BFL Canada inc. pour l'assurance de dommage et de responsabilités (excluant l'assurance automobile) pour la Ville de Val-des-Sources est de 240 845 \$ incluant les taxes afférentes, soit une hausse de 7 % par rapport à l'année dernière;

CONSIDÉRANT les recommandations du consultant : Fidema Groupe-conseils Inc. à l'effet d'accepter la soumission de BFL Canada inc. pour ce qui concerne l'assurance des biens, bris des équipements et délit et l'assurance responsabilité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'OCTROYER le contrat des assurances de dommages et de responsabilités de la Ville de Val-des-Sources pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et de verser pour le terme 2025-2026, la prime des assurances de la Ville de Val-des-Sources, soit un montant de 240 844,95 \$ incluant les taxes afférentes, au mandataire des assureurs soit BFL Canada inc.

Adoptée

2025-127

CAUTIONNEMENT POUR MARGE DE CRÉDIT – CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE VAL-DES-SOURCES INC.

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de Val-des-Sources Inc. est un partenaire essentiel pour le développement économique de la Ville;

CONSIDÉRANT que la Corporation de développement économique de Val-des-Sources Inc. doit renégocier sa marge de crédit auprès de la Caisse Desjardins et que la Ville de Val-des-Sources doit renouveler sa caution;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources renouvelle sa caution en faveur de la Corporation de développement économique de Val-des-Sources Inc. pour sa marge de crédit pour un montant de 49 999 \$ selon les conditions mentionnées dans la convention de cautionnement;

QUE monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, tous les documents relatifs à ce cautionnement.

Adoptée

2025-128

DEMANDES AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE DU QUÉBEC (MTQ) POUR DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION ET DE MISE À NIVEAU

CONSIDÉRANT les différentes problématiques soulignées par les citoyens ainsi que par le service des Travaux publics de la Ville de Val-des-Sources sur diverses artères régies par le ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec (MTQ) :

- Plusieurs nids-de-poule sur l'ensemble de la chaussée sur le boulevard Coakley;
- Beaucoup de fissures longitudinales et transversales sévères (plusieurs sont très profondes) toujours sur le boulevard Coakley;
- Problématique au niveau de l'éclairage sur le boulevard du Conseil;
- Problématique de ruissellement d'eau des champs sur le boulevard Coakley dépasser la rue Pinard;

CONSIDÉRANT qu'il serait préférable de procéder à la réfection de toute la voirie du boulevard Coakley, depuis le Chemin du golf jusqu'au Chemin des Trois-Lacs, soit environ 2,8 km;

CONSIDÉRANT le manque d'éclairage sur le boulevard du Conseil, il serait également souhaitable qu'une mise à niveau soit faite au niveau de l'éclairage du boulevard;

CONSIDÉRANT qu'il serait essentiel pour la sécurité des automobilistes en hiver que le problème de ruissellement de l'eau soit endigué, car par temps froid la chaussée gèle et devient très glissante;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources adresse une demande auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec pour les travaux de réfection et la problématique de ruissellement de l'eau sur le boulevard Coakley;

QUE la Ville de Val-des-Sources demande également au ministère des Transports et de la mobilité durable du Québec la mise à niveau de l'éclairage sur le boulevard du Conseil.

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate le directeur général, monsieur Georges-André Gagné, à signer pour et au nom de la Ville, tout document relatif à cette demande.

Adoptée

2025-129

SERVITUDE HYDRO-QUÉBEC – LOT 6 202 394

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a signé une entente d'établissement de servitude pour des lignes électriques en faveur de HYDRO-QUÉBEC le 13 mars 2023, en vue de créer une servitude d'utilité publique sur une partie de l'immeuble détenu par la Ville de Val-des-Sources et étant connu et désigné comme le lot 6 202 394 du Cadastre du Québec, (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale) circonscription foncière de Richmond;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accorde une servitude d'utilité publique à HYDRO-QUÉBEC contre une partie du lot 6 202 394 Cadastre du Québec appartenant à la Ville de Val-des-Sources (ce lot pouvant faire l'objet d'une opération cadastrale);

QUE le projet d'acte de servitude, soumis à cette assemblée, est dûment approuvé par les présentes;

QU'UN membre de l'étude Notaires Beauchamp, Cyr Inc. soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, l'acte de servitude à intervenir en faveur de HYDRO-QUÉBEC ainsi que tout autre document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution ou aux dispositions desdits actes.

Adoptée

2025-130

PAIEMENT 2025 POUR LES SERVICES DE LA SURETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources requière les services de la Sureté du Québec sur son territoire pour l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

D'AUTORISER le paiement des services de la Sureté du Québec sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources, pour l'année 2025 au coût total de 643 709 \$. Cette somme est payable en deux versements, soit au plus tard le 30 juin et le 31 octobre 2025.

Adoptée

2025-131

ACQUISITION DE DEUX TERRAINS DE MONSIEUR RÉJEAN BOURASSA SUR LE BOULEVARD SIMONEAU (LOTS 3 171 711 ET 3 171 716)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources désire développer à des fins résidentielles le terrain portant le numéro de lot 6 514 090 qui est voisin des terrains de Monsieur Réjean Bourassa sur le boulevard Simoneau;

CONSIDÉRANT les discussions d'acquisition des terrains de Monsieur Réjean Bourassa, lots 3 171 711 et 3 171 716 avec la fille de Monsieur Bourassa à titre de mandataire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources acquière auprès de Monsieur Réjean Bourassa les terrains vacants portant les numéros de lots 3 171 711 et 3 171 716 pour un montant de 12 000 \$;

QUE la Ville de Val-des-Sources assumera l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction;

QUE le maire et le directeur général et greffier soient autorisés à signer au nom de la Ville de Val-des-Sources, l'ensemble des documents liés à la transaction.

Adoptée

2025-132

DEMANDE DE FINANCEMENT TEMPORAIRE AU MONTANT DE 504 954 \$

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources souhaite réaliser des travaux de voirie, investir sur des équipements et véhicules aux services des loisirs, des Travaux publics, de la sécurité publique et de l'administration;

CONSIDÉRANT que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation a approuvé le règlement d'emprunt numéro 2025-391 pour 504 954 \$ afin d'exécuter les travaux et investir sur les équipements et véhicule;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources peut contracter une demande de financement temporaire selon l'article 567.2 de la Loi sur les cités et villes pour des dépenses effectuées en vertu d'un règlement d'emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

DE MANDATER le maire, monsieur Hugues Grimard ainsi que la trésorière, madame Sarah Richard, afin qu'ils puissent signer tous les documents et/ou contrat qui permettent de procéder à l'émission du financement.

Adoptée

2025-133

FESTIVAL GOURMAND – CONTRIBUTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR L'ÉDITION 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources appuie financièrement et techniquement le Festival Gourmand depuis ses débuts;

CONSIDÉRANT que le Festival Gourmand est le principal événement populaire dans la Ville de Val-des-Sources et sa région;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources contribue à l'édition 2025 du Festival Gourmand en octroyant un montant de 43 200 \$ et de rendre disponible de façon exceptionnelle les différents services de la Ville.

Adoptée

2025-134

RÉGIE INTERMUNICIPALE SANITAIRE DES HAMEAUX – APPROBATION DU RAPPORT FINANCIER 2024

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est membre de la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux depuis sa création;

CONSIDÉRANT que la Régie a déposé son rapport financier pour l'année 2024 lors du conseil d'administration du 18 février 2025 et qu'elle a transmis ce rapport à toutes les municipalités membres pour approbation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le rapport financier 2024 déposé par la Régie intermunicipale sanitaire des Hameaux soit approuvé.

Adoptée

2025-135

ADOPTION DU BUDGET RÉVISÉ 2025 DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DES SOURCES (OMH DES SOURCES)

CONSIDÉRANT le dépôt du 28 février 2025 par la Société d'Habitation du Québec du rapport d'approbation du budget **révisé** 2025 pour l'Office municipal d'habitation des Sources;

CONSIDÉRANT que le budget déposé est maintenant regroupé pour l'ensemble des immeubles de la Ville de Danville et de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'immeuble numéro 1102, que l'immeuble numéro 1646 ainsi que l'immeuble numéro 2139 sont situés sur le territoire de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que l'immeuble numéro 2138 est situé sur le territoire de Danville;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit contribuer au déficit d'exploitation un montant équivalant à 10 % du déficit d'exploitation pour les trois immeubles sur son territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE le Conseil municipal approuve le budget déficitaire **révisé** de 1 082 728 \$ pour l'année 2025 et le paiement de 108 272 \$ sera effectué en 2 versements, soit le 1^{er} avril et le 1^{er} juillet de l'année.

Adoptée

2025-136

DÉPART À LA RETRAITE DE MONSIEUR GEORGES-ANDRÉ GAGNÉ, DIRECTEUR GÉNÉRAL ET GREFFIER DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT le dépôt par monsieur Georges-André Gagné d'une lettre aux membres du Conseil les informant de sa décision de prendre sa retraite en date en date du 19 décembre 2025 après avoir passé plus de vingt ans au sein de la Ville d'Asbestos maintenant Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le départ de monsieur Gagné se fera de façon progressive afin d'assurer une transition avec son successeur.

CONSIDÉRANT que le directeur général propose de laisser ses fonctions de directeur général à compter du 20 juin 2025 et de demeurer greffier jusqu'au 19 décembre 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la demande de monsieur Georges-André Gagné pour son départ à la retraite de son poste de directeur général de la Ville de Val-des-Sources en date du 20 juin 2025;

QUE monsieur Gagné assume ses tâches en tant que greffier jusqu'à la fin du mois de décembre 2025.

Adoptée

2025-137

NOMINATION DE MONSIEUR STÉPHANE ALAIN COMME NOUVEAU DIRECTEUR GÉNÉRAL DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES EN DATE DU 20 JUIN 2025

CONSIDÉRANT le départ à la retraite de monsieur Georges-André Gagné au poste de directeur général de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que monsieur Stéphane Alain occupe le poste de directeur général adjoint et qu'il a démontré de l'intérêt pour le poste de directeur général;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus de remplacement du nouveau directeur général, la candidature de monsieur Alain a été retenue;

CONSIDÉRANT que les deux parties en sont venues à une entente de principe sur les conditions de travail de monsieur Alain;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE le Conseil municipal entérine la nomination de monsieur Stéphane Alain comme nouveau directeur général de la Ville de Val-des-Sources et ce en date du 20 juin 2025.

Adoptée

2025-138

CRÉATION DU POSTE DE PERCEPTRICE DES AMENDES À LA COUR MUNICIPALE DE VAL-DES-SOURCES ET EMBAUCHE DE MADAME MÉLANIE LEROUX COMME EMPLOYÉE EN PROBATION À CE POSTE

CONSIDÉRANT les besoins opérationnels à la Cour municipale de Val-des-Sources nécessitent une ressource pour la perception des amendes ainsi que pour des tâches cléricales en soutien étroit à la greffière de la Cour municipale;

CONSIDÉRANT qu'après entente avec le Syndicat des fonctionnaires municipaux de la Ville de Val-des-Sources, une lettre d'entente sera faite pour la création dudit poste suite à l'approbation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation de notre banque de curriculum vitae, une candidature a ressorti du lot par son expérience au niveau du domaine juridique;

CONSIDÉRANT l'entrevue faite par la directrice du personnel, madame Sarah Richard et que madame Richard recommande fortement l'embauche de madame Mélanie Leroux;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE le Conseil municipal accepte la création du poste de perceptrice des amendes à la Cour municipale de la Ville de Val-des-Sources.

QUE madame Mélanie Leroux soit nommée à titre d'employée en probation au poste de perceptrice des amendes à compter du 14 avril 2025.

QUE la période de probation soit conforme aux dispositions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE toutes les conditions d'emploi applicables aux employés en période de probation soient accordées à madame Mélanie Leroux.

Adoptée

2025-139

EMBAUCHE DE MONSIEUR FRANCIS RICHER COMME EMPLOYÉ EN PROBATION AU POSTE DE DIRECTEUR DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

CONSIDÉRANT le départ du monsieur Stéphane Alain qui ira accomplir les tâches de directeur général de la Ville là compter du 20 juin prochain;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif de faire une transition des dossiers au futur directeur ou future directrice développement économique;

CONSIDÉRANT qu'à la suite du processus d'embauche, la candidature de monsieur Francis Richer a été retenue pour sa grande expérience dans le développement économique;

CONSIDÉRANT l'entrevue faite par le directeur développement du territoire monsieur Stéphane Alain et que monsieur Alain recommande l'embauche de monsieur Francis Richer;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE monsieur Francis Richer soit nommé employé en probation au poste de directeur développement économique en date du 14 avril 2025.

QUE la période de probation soit conforme aux dispositions prévues à la politique relative aux conditions de travail et à la rémunération du personnel cadre et non syndiqués en vigueur.

QUE toutes les conditions d'emploi applicables aux employés en période de probation soient accordées à monsieur Francis Richer.

Adoptée

2025-140

REMPLACEMENT AU POSTE DE TECHNICIEN (NE) AU FINANCEMENT ET À L'ADMINISTRATION

CONSIDÉRANT la vacance au poste de technicien (ne) au financement et à l'administration;

CONSIDÉRANT qu'il est crucial de faire l'embauche d'une nouvelle personne pour combler ledit poste;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de la consultation de notre banque de curriculum vitae de candidature spontanée, la candidature de monsieur Francis Deveault a été retenue pour son expérience dans le domaine municipal particulièrement du côté de la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT l'entrevue faite par la directrice du personnel, madame Sarah Richard et que madame Richard recommande l'embauche de monsieur Francis Deveault;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE monsieur Francis Deveault soit nommé employé en probation au poste de technicien au financement et à l'administration en date du 14 avril 2025.

QUE la période de probation soit conforme aux dispositions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE toutes les conditions d'emploi applicables aux employés en période de probation soient accordées à monsieur Francis Deveault.

Adoptée

2025-141

MANDAT GROUPE RDL – MISSION D'AUDIT DU COÛT NET DE LA COLLECTE SÉLECTIVE DE MATIÈRES RECYCLABLES

CONSIDÉRANT qu'un régime de compensation oblige les entreprises assujetties à compenser les municipalités pour les coûts qu'engendrent la collecte, le transport, le tri et le conditionnement des contenants, emballages, imprimés et journaux mis sur le marché québécois;

CONSIDÉRANT que Recyc-Québec est responsable de gérer l'application du régime de compensation dont le calcul des compensations;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit déclarer annuellement à Recyc-Québec son coût net et son tonnage de collecte, de transport, de tri et de conditionnement des matières recyclables;

CONSIDÉRANT que cette déclaration doit être accompagnée d'un rapport vérificateur externe indépendant signé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate Groupe RDL pour effectuer l'audit du coût net de la collecte sélective des matières recyclables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Adoptée

2025-142

DEMANDE DE CARTE DE CRÉDIT DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES POUR MAXIME TREMBLAY DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS

CONSIDÉRANT l'arrivée en poste de monsieur Maxime Tremblay au poste de directeur des Travaux publics et qu'il est opportun que celui-ci ait en sa possession une carte de crédit pour effectuer des achats de divers matériels;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit effectuer une demande auprès de Visa Desjardins afin d'obtenir une carte de crédit en son nom;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller René Lachance, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande à Visa Desjardins l'émission d'une carte Visa Affaires au nom du directeur des Travaux publics, monsieur Maxime Tremblay avec une limite autorisée de 10 000 \$.

QUE la personne autorisée à signer la demande pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources soit Sarah Richard trésorière.

Adoptée

2025-143

VENTE POUR TAXES POUR UN IMMEUBLE SUR LA RUE DU ROI

CONSIDÉRANT que la trésorière, madame Sarah Richard, a déposé une liste contenant qu'un seul immeuble dont les taxes imposées demeurent impayées, en tout ou en partie, conformément à l'article 511 de la Loi sur les Cités et Villes;

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'information produite par la trésorière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

D'ORDONNER au directeur général et greffier, de vendre l'immeuble suivant à la salle du Conseil selon la procédure et les délais prévus dans la Loi sur les Cités et Villes.

MATRICULE	TAXES DUES
9371-16-6570-8-000-0000	4 753,68 \$

D'AUTORISER la directrice Administration et Finances, directrice générale adjointe à enchérir au nom de la Ville de Val-des-Sources lors de la vente pour taxes.

Adoptée

2025-144

VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 3 563 927 SUR LA RUE ROUX À CONSTRUCTION DACÉLI

CONSIDÉRANT la demande d'acquisition d'une bande de terrain du lot 3 563 927 pour la réalisation d'un projet immobilier par la compagnie Construction Dacéli;

CONSIDÉRANT la présence d'une conduite souterraine appartenant à la Ville de Val-des-Sources sur le terrain visé par la demande d'acquisition;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources vende à la compagnie Construction Dacéli, une partie du lot 3 563 927 du Cadastre du Québec circonscription foncière de Richmond tel que montré au plan suivant :



QU'UNE servitude de passage devra être consentie à la Ville de Val-des-Sources pour assurer l'accès à la conduite souterraine située sur le terrain concerné.

QUE si un cas de bris ou de travaux d'entretien nécessaires sur la conduite, la Ville de Val-des-Sources pourra procéder aux interventions requises sans obligation de remettre en état le terrain après les travaux.

QUE le prix de vente pour cette parcelle de terrain est de 15 000 \$.

QUE l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction seront à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée

QUE le prix de vente pour cette parcelle de terrain est de 2 \$ du pied carré pour une superficie de 17 338 pieds carrés (1 610,7 mètres carrés) pour un total de 34 676 \$ plus les taxes applicables.

QUE l'ensemble des frais professionnels liés à la transaction seront à la charge de l'acheteur.

QUE le maire et le directeur général et greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources, l'ensemble des documents inhérents à la transaction.

Adoptée

2025-146

PROGRAMME DE TRANSFERT POUR LES INFRASTRUCTURES D'EAU ET COLLECTIVES DU QUÉBEC 2024-2028 (TECQ)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versements de la contribution gouvernementale dans le cadre du Programme de transfert pour les infrastructures d'eau collectives du Québec (TECQ) pour les années 2024 à 2028 ;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andréanne Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2024-2028.

QUE la Ville de Val-des-Sources approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de la programmation de travaux version numéro 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à déposer annuellement une mise à jour de sa programmation de travaux durant la période du 1^{er} octobre au 15 février inclusivement.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à réaliser les investissements autonomes qui lui sont imposés pour l'ensemble des cinq années du programme.

QUE la Ville de Val-des-Sources s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution

Programme : TECQ 2024-2028

Contribution gouvernementale Totale	2 334 573,00 \$
Montant réservé pour les priorités 1 à 3	1 697 871,20 \$
Montant réservé pour la priorité 2 (critères écoresponsables)	212 234,00 \$
Montant réservé pour la priorité 4	424 467,80 \$
Seuil minimal	763 757,00 \$

Bilan

Investissements prioritaires

Priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2024-2025	52 300,00 \$	0	52 300,00 \$
2025-2026	335 000,00 \$	0	335 000,00 \$
2026-2027	900 000,00 \$	0	900 000,00 \$
2027-2028	- \$	0	- \$
2028-2029	- \$	0	- \$
Total	1 287 300,00 \$	- \$	1 287 300,00 \$

Priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2024-2025	- \$	-	- \$
2025-2026	147 000,00 \$	-	147 000,00 \$
2026-2027	150 000,00 \$	-	150 000,00 \$
2027-2028	55 000,00 \$	-	55 000,00 \$
2028-2029	55 000,00 \$	-	55 000,00 \$
Total	407 000,00 \$	- \$	407 000,00 \$

Priorité 3 - Renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2024-2025	- \$	-	- \$
2025-2026	- \$	-	- \$
2026-2027	- \$	0	- \$
2027-2028	215 805,20 \$	-	215 805,20 \$
2028-2029	- \$	-	- \$
Total	215 805,20 \$	- \$	215 805,20 \$

Priorité 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales

Sommaire des coûts des travaux du MAMH

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2024-2025	- \$	0	- \$
2025-2026	350 000,00 \$	-	350 000,00 \$
2026-2027	74 467,80 \$	-	74 467,80 \$
2027-2028	- \$	0	- \$
2028-2029	- \$	0	- \$
Total	424 467,80 \$	- \$	424 467,80 \$

Coût total des travaux - Priorités 1 à 4

Exercice financier	Coûts des travaux prévus	Coûts des travaux réalisés	Total
2024-2025	52 300,00 \$	-	52 300,00 \$
2025-2026	832 000,00 \$	-	832 000,00 \$
2026-2027	1 124 467,80 \$	-	1 124 467,80 \$
2027-2028	270 805,20 \$	-	270 805,20 \$
2028-2029	55 000,00 \$	-	55 000,00 \$
Total	2 334 573,00 \$	- \$	2 334 573,00 \$

Bilan des investissements prioritaires

Investissements prioritaires prévus et réalisés	2 334 573,00 \$
Montant de la contribution gouvernementale	2 334 573,00 \$
Suplus/Déficits	0,00 \$

Programme : TECQ 2024-2028

Contribution gouvernementale 2 122 339,00 \$
 Montant réservé pour les priorités 1 à 3 1 697 871,20 \$
 Montant réservé pour la priorité 2 (critères écoresponsables) 212 234,00 \$
 Montant réservé pour la priorité 4 424 467,80 \$
 Seuil minimal 763 757,00 \$

Priorité 1 - Installation, mise aux normes et mise à niveau des équipements d'eau potable et d'assainissement des eaux										
Numéro	Titre	Numéro de projet	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
P1-1	Installation d'une génératrice au poste Filion		122 rue Filion		200 000				200 000,00 \$	Le moteur de la pompe était sujette à subir des dommages importants en 2023. Lors de la réparation, on nous a signalé qu'il serait sage d'installer son remplacement. (TECQ)
P1-2	Remplacement du système de nettoyage des lampes UV		180 rue Nicolet	25 000					25 000,00 \$	L'unité de désinfection UV actuel à l'usine d'épuration nécessite le remplacement du système hydraulique de nettoyage
P1-3	Remplacement des automatés à l'usine d'épuration		180 rue Nicolet		75 000				75 000,00 \$	Le système d'automatés à l'usine d'épuration est en fin de vie utile. Les unités actuelles sont discontinuées, rendant le support technique problématique. Nous proposons le remplacement par des unités similaires à celles installées à l'usine d'épuration.
P1-4	Ajout d'une filière de traitement à l'alun		180 rue Nicolet			100 000			100 000,00 \$	Afin de respecter les critères de rejet en phosphore, nous proposons l'installation d'une nouvelle filière de traitement à l'alun.
P1-5	Aménagement d'un bassin de rétention au Parc 4H		Lot 4 078 446			800 000			800 000,00 \$	Afin de compléter les travaux de refraction des conduites d'égout et d'eau potable dans le secteur de St-Thomas, nous devons mettre en place un bassin de rétention des eaux pluviales sur le lot du terrain de jeux (Parc 4H), car notre réseau pluvial existant est saturé.
P1-6	Remplacement du turbidimètre sur l'entrée d'eau brute à l'usine de filtration		633 rue Simoneau	27 300					27 300,00 \$	Remplacement du turbidimètre défectueux. Cette équipement est obligatoire aux yeux du gouvernement.
P1-7	Réparation des conduites des soufflantes des bassins d'eaux usées		180 rue Nicolet						60 000,00 \$	Réparation des joints d'étanchéité de la conduite des conduites des soufflantes des bassins d'eaux usées pour améliorer l'efficacité du traitement dans les bassins.
Sous-totaux par type					60 000					
Approvisionnement en eau potable				27 300	200 000				227 300,00 \$	
Collecte et interception des eaux usées et pluviales				25 000		800 000			825 000,00 \$	
Traitement de l'eau potable									- \$	
Traitement des eaux usées					135 000	100 000			235 000,00 \$	
Total				52 300,00 \$	335 000,00 \$	900 000,00 \$	- \$	- \$	1 287 300,00 \$	

Programme : TECQ 2024-2028

Contribution gouvernementale 2 122 339,00 \$
 Montant réservé pour les priorités 1 à 3 1 697 871,20 \$
 Montant réservé pour la priorité 2 (critères écoresponsables) 212 234,00 \$
 Montant réservé pour la priorité 4 424 467,80 \$
 Seuil minimal 763 757,00 \$

Priorité 2 - Études visant à améliorer la connaissance des infrastructures municipales										
Numéro	Titre	Numéro de projet	Localisation	Coûts des travaux					Total	Commentaire
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		
P2-1	Mise à jour du plan d'intervention		Différents secteur de la ville		60 000				60 000,00 \$	Nous proposons de mettre à jour le plan d'intervention pour nous aider à mieux planifier nos futurs projets d'infrastructure. Le plan d'intervention n'a pas subi de mise à jour complète depuis 2017.
P2-2	Inspection télévisé du réseau d'égout		Différents secteur de la ville		50 000	50 000	55 000	55 000	210 000,00 \$	Dans le cadre du plan d'intervention et de la stratégie du MAMH La Ville de Val-des-Sources doit prévoir l'inspection de toutes les conduites d'égouts de 50 ans et plus au cours des dix (10) prochaines années suivant la production du plan d'intervention, en considérant les conduites qui ont 50 ans avant cours de cette période. (TECQ)
P2-3	Plan de gestion des actifs - Eau		Différents secteur de la ville			100 000			100 000,00 \$	Mise en place du plan de gestion des actifs municipaux selon le guide du Génie.
P2-4	Inspection du réservoir d'eau potable		307 rue Laurier		10 000				10 000,00 \$	La dernière inspection et nettoyage remonte à 2018. Il est essentiel de connaître l'état structurel. Cette inspection permettra également de déterminer si nous devons procéder à un nettoyage en 2025. (TECQ)
P2-5	Mise à niveau de la capacité de traitement de l'usine d'épuration				27 000				27 000,00 \$	Ce projet consiste à la préparation des plans et devis, ainsi qu'aux demandes ministérielles dans le but d'augmenter la capacité de traitement de la station d'épuration, afin d'accueillir davantage de buses de fosses septiques.

Programme : TECQ 2024-2028

Contribution gouvernementale 2 122 339,00 \$
 Montant réservé pour les priorités 1 à 3 1 697 871,20 \$
 Montant réservé pour la priorité 2 (critères écoresponsables) 212 234,00 \$
 Montant réservé pour la priorité 4 424 467,80 \$
 Seuil minimal 763 757,00 \$

à revoir

Priorité 3 - Renouveau des conduites d'eau potable et d'égout														
Numéro	Titre	Numéro de projet	Localisation	Infrastructure	Long. (m)	Nb de conduites	Coûts des travaux				Commentaire			
							2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028		2028-2029	Total	
P3-1	Refection de la rue Maill		Entre la rue Brodeur et Marville-Ouest	Distribution et collecte	210	1 de distribution et 2 de collecte				215 805,20		215 805,20 \$	Reféction complète des infrastructures de la rue Maill. Ce projet est évalué à 1 100 000\$.	
P3-2												- \$		
P3-3												- \$		
P3-4												- \$		
Sous-totaux par type														
Collecte											71 935,07		71 935,07 \$	
Distribution											143 870,13		143 870,13 \$	
Total											215 805,20		215 805,20 \$	215 805,20 \$

Programme : TECQ 2024-2028

Contribution gouvernementale 2 122 339,00 \$
 Montant réservé pour les priorités 1 à 3 1 697 871,20 \$
 Montant réservé pour la priorité 2 (critères écoresponsables) 212 234,00 \$
 Montant réservé pour la priorité 4 424 467,80 \$
 Seuil minimal 763 757,00 \$

Priorité 4 - Matières résiduelles, amélioration énergétique et infrastructures municipales (MAMH)													
Numéro	Titre	Numéro de projet	Localisation	Coûts des travaux					Commentaire				
				2024-2025	2025-2026	2026-2027	2027-2028	2028-2029		Total			
P4-1	Rénovation Salle communautaire Notre-Dame-de-Touze-Joies (fenêtres, escalier et accès pour mobilité réduite)		120, boul. Olivier, Val-des-Sources			74 467,80				74 467,80 \$	Les fenêtres doivent être changées, l'escalier de béton côté Lafance doit être refait pour la rendre sécuritaire. Une rampe d'accès extérieure pour les personnes à mobilité réduite doit être aménagée du côté de la rue Panneton.		
P4-2	Remplacement système de chauffage de l'Hôtel de ville St-Aimé		345 Boul St-Luc, Val des Sources		75 000					75 000,00 \$	Les systèmes de chauffage du bâtiment est défect, il doit être remplacé		
P4-3	Rénovation piscine et promenade municipale		325 rue Noël, Val des Sources		100 000					100 000,00 \$	La promenade et la piscine municipale doivent être réparées pour une utilisation sécuritaire		
P4-4	Aménagement de 4 terrains de pickleball		375, Boulevard St-Luc		80 000					80 000,00 \$	Aménagement de 4 terrains de pickleball		
P4-5	Remplacement de la toilette au terrain de balle Lou-riehard		530, 1re Avenue		95 000					95 000,00 \$	Les toilettes demandent un rafraichissement et avoir un accès pour les personnes à mobilité réduite.		
Sous-totaux par type													
Gestion des matières résiduelles												- \$	
Infrastructures sportives / récréatives					350 000,00	74 467,80					424 467,80 \$		
Total					350 000,00 \$	74 467,80 \$					424 467,80 \$		424 467,80 \$

Adoptée

2025-147

ABOLITION DU PROGRAMME RÉNORÉGION – DEMANDE DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC DE RECONSIDÉRER DE FAÇON URGENTE SA DÉCISION

CONSIDÉRANT que la Société d'habitation du Québec (SHQ) a confirmé deux jours après la lecture du budget 2025-2026 du gouvernement du Québec l'abandon du programme RénoRégion, un programme essentiel pour aider les propriétaires-occupants les moins bien nantis de nos communautés, souvent des personnes âgées ou des familles monoparentales vivant en milieu rural, à corriger des déficiences majeures à leur modeste résidence ;

CONSIDÉRANT que ce programme a permis de garder plusieurs milliers de personnes dans leur résidence, dans des milieux où fait aussi rage la crise du logement, où il n'y a aucun logement abordable ou encore moins d'habitations à loyer modique ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plus de mille familles sur les listes d'attente des MRC du Québec ;

CONSIDÉRANT que la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a demandé le 27 mars dernier au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, de se préoccuper de nos citoyens (ne)s et familles les plus vulnérables en remédiant de façon urgente à la situation ;

CONSIDÉRANT que cette demande est restée sans réponse et que les projets d'appartements modulaires de 24 à 36 unités dans quelques villes du Québec promus depuis par la ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau, ne peuvent répondre aux besoins des régions ;

CONSIDÉRANT que, bien que le programme RénoRégion ait coûté moins de 18 M\$ par année à l'État québécois et qu'il ne représente que 0,0001 % des dépenses globales, la ministre justifie ce choix pour des raisons de saine gestion des finances publiques ;

CONSIDÉRANT la subvention moyenne du programme est de 19 309 \$, une fraction des coûts réels de construction des nouveaux logements promus par la ministre ;

CONSIDÉRANT que la FQM a déposé l'an dernier à la demande de la SHQ une série de propositions afin d'augmenter l'efficacité du programme et de le rendre plus accessible pour mieux répondre aux besoins à travers le Québec ;

CONSIDÉRANT que la SHQ devait lancer une version bonifiée du programme RénoRégion à la suite de ses consultations en 2025 ;

CONSIDÉRANT que l'abolition de ce programme porte atteinte aux personnes les plus vulnérables de nos communautés ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Caroline Payer, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources demande au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, et à sa ministre responsable de l'Habitation, madame France-Élaine Duranceau de relancer immédiatement le programme Réno-Région pour l'année financière 2025-2026 et de s'engager à assurer son financement à long terme.

DE RENDRE à terme le processus de bonification du programme pour assurer une plus grande accessibilité dans toutes les régions du Québec.

QUE cette résolution soit transmise rapidement aux personnes suivantes :

- Monsieur François Legault, premier ministre du Québec
- Madame France-Élaine Duranceau, ministre responsable de l'Habitation
- Monsieur Sébastien Scheenberger, député de Drummond-Bois-Francs, président de la Commission de l'aménagement du territoire
- Madame Virginie Dufour, députée des Mille-Îles, porte-parole de l'opposition officielle en matière de logement
- Madame Christine Labrie, députée de Sherbrooke, porte-parole du deuxième groupe d'opposition en matière de logement
- Madame Catherine Gentilcore, députée de Terrebonne, porte-parole du troisième groupe d'opposition en matière de logement
- Monsieur Jean Martel, président-directeur général de la Société d'habitation du Québec

Adoptée

2025-148

QUITTANCE GÉNÉRALE ET FINALE À LA CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT VAL-DES-SOURCES DANS LA TRANSACTION DE LA CARRIÈRE

EN CONSÉQUENCE il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE sur réception de la somme de 262 468,75 \$ dû par la Corporation de Développement Val-des-Sources aux termes de l'acte de vente publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Richmond sous le numéro 23 378 177, la Ville de Val-des-Sources accorde quittance générale et finale de la somme due aux termes dudit acte et consente en conséquence à la radiation de l'inscription de tous droits hypothécaire établis en sa faveur aux termes dudit acte, ainsi que ceux découlant de la clause résolutoire aux termes du même acte.

QUE monsieur Georges-André Gagné, directeur général et greffier, soit autorisé à signer ledit acte de quittance pour et au nom de la Ville de Val-des-Sources ainsi que tout document approprié nécessaire pour donner effet à la présente résolution et à y stipuler toutes autres clauses jugées nécessaires et utiles et généralement faire le nécessaire.

Adoptée

9. TRAVAUX PUBLICS

2025-149

PAIEMENT DE LA FACTURE FINALE DE TECHNOREM POUR LA RÉHABILITATION ENVIRONNEMENTALE IN SITU DES SOLS ET DE L'EAU CONTAMINÉS PAR DES HYDROCARBURES LÉGERS AU COIN DU BOULEVARD SAINT-LUC ET DE LA RUE DU ROI

CONSIDÉRANT le mandat donné le 24 août 2020 par la résolution 2020-214 à TechnoRem pour la réhabilitation environnementale in situ des sols et de l'eau contaminés par des hydrocarbures légers sur le terrain à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue du Roi;

CONSIDÉRANT que TechnoRem en est à la fin de son mandat pour la réhabilitation environnementale à l'intersection du boulevard Saint-Luc et de la rue du Roi;

CONSIDÉRANT la dernière facture soumise par TechnoRem qui couvre les frais encourus pour la gestion finale des matières de filtration, la démobilisation des unités de traitement et la remise en état du site et finalement la préparation du rapport de fermeture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le paiement au montant de 21 964,33 \$ plus les taxes applicables représentant le paiement final dans le projet de réhabilitation environnementale in situ du site au coin du boulevard Saint-Luc et de la rue du Roi.

Adoptée

2025-150

PERMANENCE DE MONSIEUR DAVID NAULT AU POSTE DE MÉCANICIEN DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT que monsieur David Nault est à l'emploi de la Ville de Val-des-Sources au poste de mécanicien de machineries lourdes, et ce depuis le 30 juillet 2024;

CONSIDÉRANT sa période de probation de 2 040 heures c'est terminé le 18 février dernier;

CONSIDÉRANT l'évaluation positive du directeur des Travaux publics;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources confirme la permanence de monsieur David Nault au poste de mécanicien de machineries lourdes en date du 18 février 2025.

Adoptée

2025-151

OCTROI D'UN CONTRAT À J.U. HOULE INC. POUR L'APPROVISIONNEMENT ANNUEL 2025 EN PIÈCES DIVERSES POUR LES TRAVAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUTS SANITAIRES – PLUVIALES

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a des besoins, tout au long de l'année, pour l'acquisition de diverses pièces pour l'installation ou la réparation sur son réseau d'aqueduc et d'égouts sur son territoire;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a fait une demande de soumission auprès de deux compagnies pour se garantir les meilleurs prix pour l'année 2025;

CONSIDÉRANT la réception de deux soumissions et que la compagnie J.U. Houle Inc. offre les meilleurs prix dans la quasi-entièreté des pièces que la Ville de Val-des-Sources à besoin au courant d'une année;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la soumission soumise par la compagnie J.U. Houle Inc. pour se garantir les meilleurs prix pour l'année 2025 pour la fourniture de diverses pièces pour l'installation ou la réparation sur son réseau d'aqueduc et d'égout sur son territoire.

Adoptée

2025-152

RÉPARATION DU CAMION HIAB XS077 – ACCEPTATION DES COÛTS LIÉS À LA RÉPARATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources possède un camion-grue HIAB XS077 qui permet des travaux de déplacement de diverses pièces lourdes via son mât télescopique;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a fait faire l'inspection du camion et que divers travaux sont requis pour maintenir le camion en bon état de fonctionnement;

CONSIDÉRANT la compagnie Fabrication Mécanique Lamontagne à fournis une estimation des coûts des réparations et qu'il est plus avantageux de faire les réparations que de remplacer le camion;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la soumission de la compagnie Fabrication Mécanique Lamontagne pour les réparations du camion-grue HIAB XS077 pour un montant de 24 637,22 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-153

NOMINATION DE MONSIEUR SYLVAIN BOUCHER COMME EMPLOYÉ EN PROBATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE MACHINERIES LOURDES

CONSIDÉRANT la vacance d'un des postes d'opérateur de machineries lourdes;

CONSIDÉRANT que monsieur Sylvain Boucher occupait un poste d'opérateur de machineries lourdes au statut occasionnel depuis 13 janvier dernier et que le directeur des Travaux publics a recommandé sa nomination au poste d'opérateur de machineries lourdes au statut permanent ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE monsieur Sylvain Boucher soit nommé employé en probation au poste d'opérateur de machineries lourdes en date du 31 mars 2025.

QUE la période de probation soit conforme aux dispositions prévues à la convention collective en vigueur.

QUE toutes les conditions d'emploi applicables aux employés en période de probation soient accordées à monsieur Sylvain Boucher.

Adoptée

2025-154

PROLONGATION DU REMPLACEMENT DE MARIO CAYER AU POSTE D'OUVRIER QUALIFIÉ D'ENTRETIEN

CONSIDÉRANT que le titulaire du poste d'ouvrier qualifié d'entretien est en congé maladie pour une durée indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de prolonger temporairement l'affectation de Mario Cayer au poste d'ouvrier qualifié d'entretien ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE l'affectation de monsieur Mario Cayer au poste d'ouvrier qualifié d'entretien soit prolongée pour une période supplémentaire allant jusqu'au 7 novembre 2025.

Adoptée

2025-155

PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – DEMANDE DE SUBVENTION – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (RUE DU FILTRE)

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources travaille à une remise de son réseau routier local depuis quelques années et que ce projet nécessite des sommes importantes;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources projette des travaux de réfection sur la rue Fréchette;

CONSIDÉRANT que le projet de réfection de la rue du Filtre est estimé à 180 000 \$ et que ce projet représente une priorité pour la Ville de Val-des-Sources en raison de l'état de la chaussée et de l'utilisation de cette rue;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources adresse une demande de subvention pour un montant de 50 000 \$ auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports dans le cadre du programme d'Aide d'Amélioration du réseau routier municipal (Programme d'aide à la voirie locale – volet projets particulier d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE) dans le cadre du projet de réfection de la rue du Filtre.

Adoptée

2025-156

OCTROI D'UN MANDAT À CLAUDE BOURQUE ÉLECTRIQUE INC. POUR LE REMPLACEMENT DU SERPENTIN DU CHAUFFAGE PRINCIPAL À L'USINE D'ÉPURATION

CONSIDÉRANT que le serpentin du chauffage principal de l'usine d'épuration ne fonctionne qu'à 45 % de son rendement habituel;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allée en appel de soumission sur invitation auprès de deux entreprises;

CONSIDÉRANT que la soumission de Claude Bourque Électrique inc est réputée être plus bas soumissionnaire conforme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat du remplacement du serpentín du chauffage principal à l'usine d'épuration à Claude Bourque Électrique inc. pour un montant de 8 495 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

10. LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE

2025-157

MANDAT À GESTION 2000 ENR. POUR L'ENTRETIEN DE CERTAINS AMÉNAGEMENTS PAYSAGERS ET ESPACES VERTS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT la nécessité d'entretenir certains espaces verts appartenant à la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT les prix remis par Gestion 2000 enr. à savoir :

ESPACES MUNICIPAUX	PRIX (AVANT LES TAXES)
Maissonette – Aréna	850 \$
Camion 200 tonnes – Boulevard Saint-Luc / Route 255	850 \$
Place de la Traversée – Entretien paysager	1 150 \$
Halte VR	1 610 \$
Observatoire – Boulevard Saint-Luc	1 500 \$
Centre des loisirs Notre-Dame-de-Toutes-Joies	900 \$
École La Passerelle	900 \$
Plateau Desjardins	700 \$
Parc des Pionniers – Boulevard Saint-Luc / Général Vanier	850 \$
Bibliothèque et Hôtel de Ville	3 200 \$
Plateau sportif – Lou Richard, Dollard, soccer – Engrais, millage et aération	5 065 \$
Bacs à fleurs : Entretien	5 420 \$
Place de la Traversée – Parc et sentier piétonnier – Entretien pelouse	6 200 \$
Sentier entre la Place de la Traversée et Halte VR – Entretien pelouse	1 110 \$
TOTAL	30 305 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE le mandat d'entretien des espaces verts municipaux soit attribué à Gestion 2000 enr. pour un montant de 30 305 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-158**NOUVELLE TARIFICATION POUR LE CAMP DE JOUR DE VAL-DES-SOURCES**

CONSIDÉRANT que les coûts d'opération du camp de jour sont de plus en plus élevés;

CONSIDÉRANT que nous devons embaucher du personnel spécialisé pour répondre aux besoins de plus en plus exigeants de notre clientèle;

CONSIDÉRANT que les parents doivent assumer une partie équitable des frais d'inscriptions;

CONSIDÉRANT que nous n'acceptons plus les non-résidents, excepté les jeunes de Danville qui font partie de l'entente intermunicipale intervenue entre les deux villes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE les frais d'inscription au camp de jour 2025 soient majorés comme suit :

Nombre d'enfants	Coût
Tarif 2025 pour le 1 ^{er} enfant	550 \$ service de garde matin et soir inclus
Tarif 2025 pour le 2 ^e enfant	450 \$ service de garde matin et soir inclus
Tarif 2025 pour le 3 ^e enfant	450 \$ service de garde matin et soir inclus
Tarif 2025 pour le 4 ^e enfant et plus	450\$ service de garde matin et soir inclus

Adoptée

2025-159**MANDAT À SOLMATECH POUR LE CONTRÔLE QUALITATIF DES MATÉRIAUX POUR LES TERRAINS DE PICKLEBALL**

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est en préparation pour la construction de quatre terrains de pickleball et qu'il est impératif d'avoir des services professionnels pour le contrôle qualitatif des matériaux;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources est allée en demande de soumission sur invitation auprès de trois firmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par le conseiller René Lachance et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le mandat à la firme Solmatech pour le contrôle qualitatif des matériaux lors de la construction de quatre terrains de pickleball pour un montant de 8 922,76 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

11. URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DURABLE

RAPPORT D'ÉMISSION DES PERMIS POUR LE MOIS DE MARS 2025

MOIS	Nombre de permis	Valeur déclarée	Cumulatif
JANVIER	12	188 102 \$	188 102 \$
FÉVRIER	11	911 500 \$	1 099 602 \$
MARS	23	4 534 197 \$	5 633 799 \$

2025-160

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT AVEC MFJ RECYCLE POUR LA GESTION DE L'ÉCOCENTRE POUR LES 6 PREMIERS MOIS DE L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT qu'une négociation entre la Ville de Val-des-Sources et la compagnie MFJ Recycle inc. a eu lieu pour la gestion de l'Écocentre pour les 6 premiers mois de l'année 2025;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Andrée Ladouceur, appuyée par la conseillère Isabelle Forcier et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources mandate MFJ Recycle inc. pour la gestion de son Écocentre selon les modalités prévues dans l'entente d'opération pour un montant de 42 439,95 plus les taxes applicables pour les 6 premiers mois de l'année 2025.

Adoptée

2025-161

DÉROGATION MINEURE 2025-002 VISANT LE 349, RUE MANVILLE OUEST

CONSIDÉRANT la demande de dérogation mineure visant le 349, rue Manville Ouest à Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que la dérogation mineure est à l'effet d'autoriser :

- Une hauteur de bâtiment complémentaire supérieure à celle du bâtiment principal tel que proscrit par l'article 7.3.6 du règlement de zonage 2006-116.

CONSIDÉRANT la parution d'un avis public le 18 mars 2025 sur le site internet de la Ville de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT que le comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et a recommandé au Conseil d'accepter celle-ci;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Andréanne Ladouceur et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources accepte la demande de dérogation mineure pour le 349, rue Manville Ouest à l'effet d'autoriser une hauteur de bâtiment complémentaire supérieure à celle du bâtiment principal tel que prescrit par l'article 7.3.6 du règlement de zonage 2006-116.

Adoptée

2025-162

ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE KINGSEY FALLS À L'ÉCOCENTRE DE VAL-DES-SOURCES POUR L'ANNÉE 2025

CONSIDÉRANT que la Ville de Kingsey Falls a approché la Ville de Val-des-Sources afin que ses citoyens puissent utiliser l'écocentre de Val-des-Sources;

CONSIDÉRANT l'offre d'adhésion déposée le 4 avril 2025 par la Ville de Val-des-Sources à la Ville de Kingsey Falls pour une entente intermunicipale pour les années 2025-2026 et 2027;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Pierre Benoit, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources autorise le maire et le directeur général et greffier à signer une entente intermunicipale avec la Ville de Kingsey Falls pour permettre l'utilisation de l'écocentre de Val-des-Sources pour les années 2025-2026 et 2027;

QUE les coûts pour l'adhésion de Kingsey Falls à l'écocentre soient les suivants :

- 2025 montant fixe de 22 000\$;
- 2026 montant basé sur le pourcentage d'utilisation de l'année 2025 appliqué au budget d'opération de 2026;
- 2027 montant basé sur le pourcentage d'utilisation de l'année 2026 appliqué au budget d'opération de 2027.

Adoptée

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

2025-163

ACQUISITION D'HABITS DE COMBAT POUR LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

CONSIDÉRANT la politique d'achat d'au moins deux habits de combat par année pour le service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Val-des-Sources a fait une demande de soumission auprès de deux compagnies;

CONSIDÉRANT l'étude des deux soumissions, elles se détaillent comme suit :

COMPAGNIES	MONTANT AVANT LES TAXES APPLICABLES
L'ARSENAL (Équipements incendies CMP Mayer inc)	2 894 \$ l'unité
AÉRO-FEU	4 210 \$ l'unité

CONSIDÉRANT que la soumission de la compagnie L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.) est jugée conforme et offre le meilleur prix;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Isabelle Forcier, appuyée par le conseiller Pierre Benoit et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources octroie le contrat à la compagnie L'Arsenal (Équipements incendies CMP Mayer inc.), plus bas soumissionnaire conforme pour l'achat de deux habits de combat pour un montant de 5 788 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée

2025-164

DÉPÔT DES PRIORITÉS À L'ÉGARD DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil municipal de la Ville de Val-des-Sources ont tenu une réflexion sur leurs attentes et priorités à l'égard de la Sûreté du Québec sur le territoire de la MRC des Sources, mais particulièrement dans la Ville de Val-des-Sources;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources dépose à la Sûreté du Québec ses attentes et priorités qui sont les suivantes :

- **Priorité 1** : Maintenir une relation étroite entre la Sûreté du Québec et les différents acteurs du milieu, notamment par la **présence policière de proximité** en milieu scolaire, avec le CIUSS Estrie-CHUS et les organismes communautaires.
- **Priorité 2** : Porter une attention particulière à la sécurité des piétons et leur comportement. Travailler à une **campagne de sensibilisation auprès des piétons**.
- **Priorité 3** : Travailler avec la Ville à la mise en place de la **réduction de la vitesse dans les rues** de Val-des-Sources. La vitesse dans la majorité des rues de la municipalité passera de 50 à 40 km à l'heure.
- **Priorité 4** : Poursuivre la **prévention du vandalisme** sur les installations publiques.
- **Priorité 5** : Poursuivre la lutte à la possession et au **trafic de stupéfiants**.

- **Priorité 6** : Accentuer la prévention en matière de **Cybercriminalité** ciblant les personnes âgées.
- **Priorité 7** : Maintenir la prévention à l'égard du **vapotage chez les jeunes**.

Adoptée

2025-165

ÉTUDE RÉGIONALE SUR LES SERVICES INCENDIES – AVIS D'INTENTION DE LA VILLE DE VAL-DES-SOURCES

CONSIDÉRANT que plusieurs villes et municipalités de la MRC des Sources font face à des défis similaires en matière de recrutement, de maintien des effectifs, de modernisation des équipements et de pérennité des services incendies;

CONSIDÉRANT que l'intérêt croissant pour une réflexion collective sur l'avenir des services incendies sur le territoire de la MRC des Sources se fait sentir parmi les villes et municipalités;

CONSIDÉRANT qu'une étude indépendante et élargie permettrait d'évaluer les différents scénarios possibles, notamment : le maintien des services actuels, le renforcement des ententes intermunicipales, ou la mise en place d'un service régionalisé;

CONSIDÉRANT qu'une telle étude contribuerait à identifier les forces, faiblesses, opportunités et menaces de chacun des scénarios, dans un esprit de collaboration entre villes et municipalités;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy, appuyé par la conseillère Caroline Payer et résolu :

QUE la Ville de Val-des-Sources manifeste son intérêt à participer à une étude visant à analyser les différentes options pour l'organisation des services incendie sur le territoire de la MRC des Sources

QUE la Ville de Val-des-Sources comprend qu'elle recevra une proposition de coût et pourra approuver le devis d'appel d'offres pour l'étude avant de confirmer sa participation à la réalisation de l'étude;

Adoptée

13. PÉRIODE DES QUESTIONS DES CONTRIBUABLES SUR L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Mario Leblanc demande la mise en place de la nouvelle limite de vitesse dans les rues de la Ville de Val-des-Sources est prévue pour quand.

Monsieur Denis Carignan demande à voir les terrains qui seront acquis par la ville au point 8.8 et demande la plus-value pour la Ville de Val-des-Sources.

Madame Roxane Boucher demande pour quand est prévu le début des travaux pour la construction des terrains de pickleball.

14. AUTRES AFFAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL

La conseillère Isabelle Forcier tient à souligner la semaine de l'action bénévole du 27 avril au 4 mai prochain.

La conseillère **Andréanne Ladouceur** invite la population à participer aux activités de la semaine du livre qui auront lieu du 22 au 25 avril prochain à l'Espace culturel Val-des-Sources.

Le conseiller **René Lachance** mentionne qu'une rencontre est prévue pour les parents utilisateurs du Camp de jour pour leur faire part de la nouvelle tarification, des crédits d'impôt liés aux frais de garde ainsi que pour le fonctionnement du camp de jour de l'été 2025. Le conseiller Lachance mentionne aux citoyens de rester à l'affût, car il y aura une belle annonce pour la mise en œuvre d'un nouveau projet du Centre d'action Bénévole des Sources ce vendredi. Monsieur Lachance confirme le spectacle de clôture de Festival Gourmand qui sera nul autre que Alain-François Lamontagne. En terminant, le conseiller Lachance mentionne qu'il avait lieu le tournoi régional de hockey et que la Ville de Val-des-Sources a été fièrement représentée par plusieurs catégories de joueurs.

La conseillère **Caroline Payer** a participé à la livraison des repas dans le cadre de la Semaine des popotes roulantes avec d'autres collègues et membres du personnel de la Ville de Val-des-Sources. Madame Payer se réjouit du service hors pair offert aux usagers. La conseillère Payer mentionne le début des travaux de réfection des dernières unités de logement de la rue Chassé de l'Office municipal d'habitation des Sources.

Le conseiller **Jean Roy** travaille présentement à la préparation du tournoi de golf du maire qui aura lieu le 31 mai prochain. Ce tournoi est très important pour permettre de remettre des fonds via des demandes d'aide financière aux organismes de notre ville.

Le conseiller **Pierre Benoit** tient à souligner l'excellent travail des employés municipaux du côté de la voirie pour les travaux de déneigement et de ramassage de la neige cet hiver. En terminant, le conseiller Benoit mentionne qu'il aura lieu cette fin de semaine, le gala du Club de patinage artistique Val-des-Sources. Le Club est présentement à plus de 100 patineurs inscrits en 2024-2025.

Monsieur le maire, **Hugues Grimard** remercie les gens présents lors de la séance et les invite à la prochaine séance le 5 mai prochain.

15. LEVÉE DE LA SÉANCE

2025-115

LEVÉE DE LA SÉANCE

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Jean Roy et résolu :

QUE la présente séance soit levée à 19 H 23.

Adoptée

M. Hugues Grimard, maire

**M. Georges-André Gagné, Directeur
général et Greffier**